

Sécurité routière

LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H DANS LES RUES RÉSIDENTIELLES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 27 mars – Dans un souci constant d'améliorer la sécurité de ses citoyens, la Ville de Saint-Hyacinthe annonce que la majorité des rues résidentielles seront désormais limitées à 30 km/h. Cette initiative doit être respectée dès l'installation des nouveaux panneaux de signalisation prévue pour le mois d'avril.

Les grandes artères et les rues collectrices resteront quant à elles à une limite de vitesse de 50 km/h, afin de permettre une circulation fluide. Les citoyens peuvent consulter la [carte interactive](#) pour visualiser facilement l'ensemble des vitesses permises sur le territoire.



Plus lentement pour plus de sécurité

« La sécurité de nos citoyens est au cœur de nos priorités. Diminuer la limite de vitesse dans les quartiers résidentiels réduit le risque d'accident grave et procure une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la route. À 30 km/h, les conducteurs ont plus de temps pour réagir en cas de situation imprévisible. À ces avantages s'ajoutent des quartiers plus paisibles et moins bruyants. Il s'agit donc d'une mesure très positive pour tous », souligne le maire, André Beauregard.

La Ville de Saint-Hyacinthe invite les citoyens à faire preuve de vigilance et de prudence en tout temps et de porter une attention particulière aux nouveaux panneaux qui seront installés au cours des prochaines semaines.

Pour plus de détails, visitez le [site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe](#).

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300